



## Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey (Québec) J0B 2T0

Tél. : 819 848-2321 Télécopieur : 819 848-2202

Site Internet : [www.saintfelixdekingsey.ca](http://www.saintfelixdekingsey.ca)

Courriel : [direction.generale@saintfelixdekingsey.ca](mailto:direction.generale@saintfelixdekingsey.ca)

---

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DRUMMOND

MUNICIPALITÉ SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

---

### AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 635 CONCERNANT LES CARRIÈRES ET SABLIÈRES

---

PRENEZ AVIS, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 02 février 2026, la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a adopté le « RÈGLEMENT NUMÉRO 635 CONCERNANT LES CARRIÈRES ET SABLIÈRES ».

Ledit règlement est déposé au bureau municipal, situé au 1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Félix-de-Kingsey ce 03<sup>e</sup> jour du mois de février 2026.

Alexandre Côté  
Directeur général et greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Alexandre Côté, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, certifie par la présente avoir publié en date du 03 février 2026, l'avis public concernant l'entrée en vigueur « RÈGLEMENT NUMÉRO 635 CONCERNANT LES CARRIÈRES ET SABLIÈRES » ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : au bureau municipal situé au 1205, rue de l'Église et à la Caisse populaire Desjardins située au 1212, rue de l'Église, entre 8 h et 16 h 30 conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication le 03<sup>e</sup> jour du mois de février 2026.

Alexandre Côté  
Directeur général et greffier-trésorier